

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ABONNEMENT VIA L'OFFRE FRANSAT PACK SPORT - CHAÎNES beIN SPORTS

Valables à compter du 16 avril 2018

ARTICLE 1 - L'OFFRE beIN SPORTS

L'offre beIN SPORTS via FRANSAT donne l'accès par satellite aux chaînes suivantes :

- **beIN SPORTS 1 HD** : la chaîne des grands événements ;
- **beIN SPORTS 2 HD** : la chaîne du football ;
- **beIN SPORTS 3 HD** : la chaîne omnisports.
- Les 7 canaux événementiels **beIN SPORTS MAX** (beIN SPORTS MAX 4, beIN SPORTS MAX 5, beIN SPORTS MAX 6, beIN SPORTS MAX 7, beIN SPORTS MAX 8, beIN SPORTS MAX 9, beIN SPORTS MAX 10).



ARTICLE 2 - PROGRAMMES

2.1 - MODIFICATION DES PROGRAMMES

FRANSAT reste libre de modifier sans notification préalable tout ou partie des programmes et/ou des services de l'Offre.

L'abonné reconnaît que les programmes pourront être modifiés en tout ou partie, sans notification préalable.

2.2 - POLITIQUE D'ENREGISTREMENT DES PROGRAMMES

Aucune des stipulations du présent article 2.2 ne pourra être interprétée comme ayant pour objet ou pour effet de priver l'abonné du bénéfice de l'exception de copie privée, conformément aux dispositions de l'article L.331-9 du Code de la propriété intellectuelle. Le cas échéant, FRANSAT s'engage à se mettre en conformité avec toute décision définitive ou assortie de l'exécution provisoire du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel ou de Conseil d'État relative à l'application des dispositions de l'article L.331-9 du Code de la propriété intellectuelle qui s'imposeraient à lui.

Pour enregistrer des programmes de l'Offre beIN SPORTS reçue sur la TV, l'abonné doit disposer d'un disque dur externe compatible relié à son décodeur ou sa TV. Les programmes enregistrés ne peuvent être relus que sur le décodeur ou à la TV qui a servi à procéder initialement à l'enregistrement. Les enregistrements ne peuvent pas être effectués sur des équipements analogiques.

ARTICLE 3 - FORMULE D'ABONNEMENT

L'Offre est soumise aux Conditions Générales d'Abonnement jointes aux présentes, et notamment l'Article 1 qui définit les conditions d'éligibilité à l'abonnement et les modalités de prise d'abonnement (par Internet ou par téléphone).

Pour souscrire à cette Offre, il faut choisir l'une des deux formules d'abonnement décrites ci-dessous :

3.1 - OFFRE D'ABONNEMENT MENSUEL SANS ENGAGEMENT DE DURÉE

L'abonnement est conclu à compter de la date d'activation de l'abonnement par FRANSAT pour la durée du mois en cours (à savoir le nombre de jours entre la date d'activation de l'Abonnement et le dernier jour du mois considéré).

L'abonnement sera ensuite tacitement reconductible pour des périodes successives d'un (1) mois, sauf dénonciation par l'Abonné dans les conditions décrites à l'article 4 des Conditions Générales d'Abonnement FRANSAT.

L'abonnement à cette formule implique le paiement par l'abonné d'un prix forfaitaire mensuel de 14,99€ TTC.

Il est précisé que le prix forfaitaire payé par l'Abonné pour le 1^{er} mois de souscription de l'Abonnement sera calculé comme suit :

- Du 1^{er} au 5 : 14,99 €
- Du 6 au 15 : 11 €
- Du 16 au 25 : 7 €
- À partir du 26 : 2 €

3.2 - OFFRE D'ABONNEMENT AVEC ENGAGEMENT D'UN AN

L'abonnement démarre à compter de la date d'activation de l'abonnement par FRANSAT pour une durée de 12 (douze) mois à compter du premier jour du mois suivant la date d'activation à laquelle s'ajoute le mois en cours. Le mois en cours désigne le nombre de jours existant entre la date d'activation de l'abonnement et le dernier du mois considéré.

L'abonnement sera ensuite tacitement reconductible pour des périodes

successives d'un (1) mois, sauf dénonciation par l'Abonné dans les conditions décrites à l'article 4 des Conditions Générales d'Abonnement FRANSAT et sauf réengagement dans des conditions définies dans le cadre d'une Offre promotionnelle.

L'abonnement à cette formule implique le paiement par l'abonné d'un prix forfaitaire mensuel de 14,99€ TTC.

Il est précisé que le prix forfaitaire payé par l'Abonné pour le 1^{er} mois de souscription de l'Abonnement sera calculé comme suit :

- Du 1^{er} au 5 : 14,99 €
- Du 6 au 15 : 11 €
- Du 16 au 25 : 7 €
- À partir du 26 : 2 €

3.3 - OFFRE PROMOTIONNELLE

3.3.1 - ELIGIBILITÉ AUX OFFRES PROMOTIONNELLES

Afin d'assurer la promotion du service beIN SPORTS, FRANSAT peut, à sa seule initiative, mettre en place des opérations de recrutement de nouveaux abonnés visant à une réduction du prix public de l'Abonnement. Pour être éligibles à ces offres promotionnelles, l'abonné ne devra pas avoir bénéficié d'un abonnement à beIN SPORTS via FRANSAT au cours des 6 (six) derniers mois.

Les offres promotionnelles prévoient une réduction du prix public de l'abonnement pour une durée limitée, incluant le mois en cours. À l'issue de la période de promotion, l'abonné paiera la mensualité forfaitaire correspondant à la formule d'abonnement souscrite.

3.3.2 - OFFRE PROMOTIONNELLE « JUSQU'À 2 MOIS OFFERTS » UNIQUEMENT POUR LES ABONNEMENTS UN AN

FRANSAT propose une offre promotionnelle « Jusqu'à 2 mois offerts » réservé aux nouveaux abonnés ayant souscrit à l'offre d'abonnement avec engagement d'un an entre le 16 avril 2018 et le 31 juillet 2018 ou aux abonnés actuels se réengageant dans le cadre d'un changement de décodeur afin de participer à l'offre de remboursement proposée par FRANSAT du 16 avril 2018 au 31 juillet 2018.

Pour les nouveaux abonnements, l'offre concerne le mois en cours au prorata à compter de la souscription plus un mois complet qui ne font pas l'objet d'une facturation. Pour les abonnements actuels en cas de réengagement : l'offre concerne le mois en cours si la souscription est faite avant le 5 du mois plus un mois complet qui ne font pas l'objet d'une facturation.

Cette offre promotionnelle n'est pas cumulable avec d'autres promotions de souscription. Les clients ayant déjà bénéficié d'une offre promotionnelle d'abonnement à beIN SPORTS via FRANSAT dans les 6 derniers mois et qui souhaiteraient se réabonner ne sont pas éligibles à cette offre, sauf les abonnés actuels qui se réengagent dans le cadre d'un changement de décodeur afin de participer à l'offre de remboursement proposée par FRANSAT du 16 avril 2018 au 31 juillet 2018.

L'abonnement à cette offre promotionnelle implique de renseigner complètement la fiche d'abonnement y compris les coordonnées bancaires qui serviront au prélèvement de l'abonnement au-delà de la période offerte, sauf résiliation par l'Abonné selon les conditions prévues à l'Article 4 des Conditions Générales d'Abonnement FRANSAT.

Après la période gratuite, le tarif de l'abonnement mensuel passe à 14,99€ TTC par mois.

ARTICLE 4 - MODALITÉS D'ABONNEMENT

L'Abonnement peut être souscrit :

- soit via la Boutique en Ligne accessible à partir des adresses URL suivantes : <http://www.fransat.fr/bein-sports/>;
- soit par téléphone au 3260 dites « FRANSAT » (du lundi au samedi de 9h à 21h et le dimanche de 10h à 20h - 0,15€/mn + prix appel).

ARTICLE 5 - SUPPORT

Pour des questions relatives à son abonnement, l'abonné est invité à consulter son compte abonné en ligne sur le site www.fransat.fr rubrique **Mon Compte**, ou demander à être contacté gratuitement par un téléconseiller FRANSAT en cliquant sur « Être rappelé gratuitement » depuis le site www.fransat.fr ou **Mon Compte**. Il peut également contacter le support Client FRANSAT au 3260 dites « FRANSAT » (0,15€/mn + prix appel) ou par mail à relationsabonnes@fransat.fr